



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON

2023/2024

PROCES

VERBAL

Réunion Visio du 22/05/2024

Président de la séance : M. GUERPIN Christophe

Membres de la commission présents : MM. Davy ANCELIN, Xavier LEFRANCOIS, Geoffroy BREQUIGNY

Membre Absent : M. DORIZON Ludovic

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Geoffroy BREQUIGNY est nommé secrétaire de séance

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : competitions@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023 Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES. Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission Compétente du District d'agréer. Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

La CDMJ statue sur l'application de l'article 9 des règlements des compétitions du DFSM publié le 06/09/2023 pour la gestion des arrêtés municipaux interdisant l'utilisation de leurs installations pendant la période hivernale (du 01/11/2023 au 31/03/2024) en repositionnant inversion des rencontres en championnat jeunes sur des matchs aller-simple.

PROCES-VERBAL DE REUNION :

En l'absence d'observation le procès-verbal du 08/04/2024 est adopté à l'unanimité des membres.

La commission départementale des jeunes entérine la décision de la commission départementale des règlements et contentieux à propos du Match de coupe de district U15 BOIS-GUILLAUME / MT ST AIGNAN : réserves rejetées (PV n°7).

FORFAIT GENERAL :

La commission prend note du mail du FC FREVILLE-BOUVILLE en date du 14/05/2024 l'informant du forfait général de son équipe U18 dans le championnat D1 poule A. La Commission jugeant en 1ère instance : enregistre le forfait général le 22 mai 2024. Classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point. Inflige une amende de 400€ au FC FREVILLE-BOUVILLE.

FORFAIT GENERAL :

La commission prend note du mail du JS ST NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE FC en date du 13/05/2024 l'informant du forfait général de son équipe U18 dans le championnat D2 poule A. La Commission jugeant en 1ère instance : enregistre le forfait général le 22 mai 2024. Classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point. Inflige une amende de 400€ au JS ST NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE.

FORFAIT RENCONTRE DU 18/05/2024 :

Match de COUPE du DISTRICT U18 : US BOLBEC – AC ST ROMAIN DE COLBOSC

Forfait déclaré de l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC par mail en date du 17 mai 2024.

La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC sur le score de 3 buts à 0, pour en faire bénéficier US BOLBEC.
Inflige une amende de 80 € à AC ST ROMAIN DE COLBOSC.

REPORTS DES RENCONTRES SUIVANTES :

Au MERCREDI 29 MAI à 17H30

U18 D2 POULE C : AL DEVILLE MAROMME 23 / CAUDEBEC ST PIERRE F 22
U15 D2 POULE E : GRPT DE ST-MAURICE (1) / FC BARENTINOIS (1)
U15 D2 POULE D : ROUEN AC (1) / FC BOOS (2)
U15 D2 POULE G : LE HAVRE AC (1) / LE HAVRE FC 2012 (1)
U15 D2 POULE G : RC HAVRAIS (1) / SC FRILEUSE (2)
U13 D2 POULE E : AC ST ROMAIN DE COLBOSC (1) / SC FRILEUSE (5)
U13 D3 POULE A : GRPT US CRIEL EU FC (2) / ES TOURVILLAISE (2)
U13 D3 POULE H : STADE VALERIQUEAIS (1) / AS OURVILLAISE (2)
U13 D4 POULE H : GRAND QUEVILLY FC (4) / S DE GRAND QUEVILLY (4)

Au SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024 à 15H30

U18 D1 POULE B : PLAT QUINCAMPOIX FC 21 / CAUDEBEC ST-PIERRE F 21
U18 D1 POULE B : GRAND-QUEVILLY FC 22 / FC ST JULIEN PT QUEV 21
U13 D4 POULE F : ROUEN SAPINS FC (6) / AS BOUILLE MOULINEAUX (1)
U13 D4 POULE M : CS GRAVENCHON (3) / FC GRUCHET LE VALASS (2)*
U18 D2 POULE D : GRPT CAUX ET SCIE 21 / STADE VALERIQUEAIS 21

Au MERCREDI 5 JUIN 2024 à 17H30

U18 D1 POULE B : GRPT EFECOC 22 / CAUDEBEC ST-PIERRE F 21
U15 D2 POULE D : MAISON QUARTIER GRIEU (1) / ROUEN AC (1)

Secrétaire de séance

Geoffroy BREQUIGNY



Président de séance

Christophe GUERPIN

